COLLOQUE À LA CA DE VERSAILLES - LE DROIT DES CONTRATS D'AFFAIRES DEVANT LE JUGE : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Le lundi 4 décembre 2023 à partir de 13h30, se tiendra à la Cour d'appel de Versailles (salle des assises), le colloque "Le droit des contrats d'affaires devant le juge : quelles nouveautés ?". Organisé en collaboration avec la CA de Versailles, les éditions LexisNexis, l'Ecole nationale de la Magistrature, l'Université Paris Nanterre et le laboratoire DANTE.

Le lundi 4 décembre 2023, à 13h30.

Salle des assises
Cour d'appel de Versailles
5 rue Carnot, 78000 Versailles

Le 4 décembre 2023 se tiendra un colloque à la Cour d'appel de Versailles :

Le droit des contrats d'affaires devant le juge : quelles nouveautés ?

Introduit par les chefs de cour et le Directeur des affaires civiles du Sceau, le colloque se tiendra à compter de 13h30, salle des assises.
Avec la participation de Mme Carole CHAMPALAUNE, présidente de la 1ère chambre civile de la Cour de cassation, Mme Irène LUC, vice-présidente de l'Autorité de la concurrence, M. Jacques FINESCHI président du tribunal de commerce de Nanterre, M. Charles ARONICA, secrétaire général de la FIEV et d'autres personnalités à confirmer.
Conclusion par Mme Chantal ARENS, première présidente honoraire de la Cour de cassation.

LE DROIT DES CONTRATS D'AFFAIRES DEVANT LE JUGE : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

LUNDI
04/12
13H30

SALLE DES ASSISES

COLLOQUE *à la cour d'appel de Versailles*

...

« Au carrefour des règles de droit, les contrats d'affaires ne manqueront pas d'être impactés par la réforme prochaine du droit des contrats spéciaux, comme celle du contrat d'entreprise, sans oublier les changements récents ou à venir en droit de l'Union européenne.

Le contentieux des contrats d'affaires soulève, pour le juge, des difficultés spécifiques liées aux impératifs économiques, au respect du secret des affaires ou encore à la diversité des relations d'affaires.
Quelle place pour la liberté contractuelle ? Quelle attractivité du droit et du système judiciaire français ? En quoi la procédure et l'office du juge sont-ils renouvelés pour mieux prendre en compte les particularités du contentieux des contrats d'affaires ? »

INTRODUCTION par les chefs de cour et le Directeur des affaires civiles et du Sceau.

AVEC LA PARTICIPATION de Mme Carole CHAMPALAUNE, présidente de la 1ère chambre civile de la Cour de cassation, Mme Irène LUC, vice-présidente de l'Autorité de la concurrence, M. Jacques FINESCHI président du tribunal de commerce de Nanterre, M. Charles ARONICA, secrétaire général de la FIEV et d'autres personnalités à confirmer.

CONCLUSION par madame Chantal ARENS, première présidente honoraire de la Cour de cassation.

Cour d'Appel de VERSAILLES · LexisNexis · ENM École Nationale de la Magistrature · Université Paris Nanterre · D@NTE Laboratoire de droit des affaires et nouvelles technologies · UVSQ Université Paris-Saclay

Ce colloque est organisé en collaboration avec la CA de Versailles, les éditions LexisNexis, l'Ecole nationale de la Magistrature, l'Université Paris Nanterre et le laboratoire DANTE.